

République Française
Département du ARDENNES
Commune de GUINCOURT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/04/2026

Référence		
2026_11		
Objet de la délibération		
Compte Financier Unique 2025		
Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
7	7	6
Date de la convocation		
07/04/2026		
Date d'affichage		
07/04/2026		
Vote		
A l'unanimité		
Pour : 6		
Contre : 0		
Abstention : 0		

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du ARDENNES.

L'an 2026, le 22 Avril à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de GUINCOURT s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PIERRE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 07/04/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/04/2026.

Présents : M. PIERRE Dominique, Maire, Mmes : COUTIER Francine, GUILLERET Ophélie, LENOBLE Chantal, MM : BELLOY Patrice, COUTIER Cyriaque, MORAWIEC Jean-Marc

Invités : Mme CLOQUINET Sylvie, M. PIERRE Vincent

A été nommé(e) secrétaire : Mme COUTIER Francine

Objet de la délibération : Compte Financier Unique 2025

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L. 2222-3 ;
Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Guincourt,
Considérant que le Compte Financier Unique a vocation à se substituer aux deux comptes financiers existants : le Compte Administratif qui était établi par la commune et le Compte de Gestion qui était établi par le comptable public.
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

M. le Maire présente les éléments suivants :

Fonctionnement	
Résultat à la clôture de l'exercice précédent	41 243,03 €
Résultat de l'exercice	- 7 638,63 €
Résultat de fonctionnement	33 604,40 €

Investissement	
Résultat à la clôture de l'exercice précédent	27 311,82 €
Résultat de l'exercice	- 5 285,12 €
Résultat d'investissement	22 026,70 €

M. le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote. M. Coutier est désigné comme Président de séance.

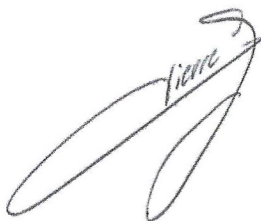
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :
- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Guincourt
- DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

En mairie, le 27/04/2026

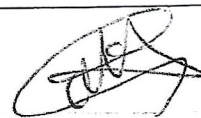
Le Maire
Dominique PIERRE

Secrétaire de séance
Mme COUTIER Francine



Publicité des actes de la commune par voie électronique le 27/04/2026

COUTIER CYRIAQUE



MORAWIEC JEAN MARC



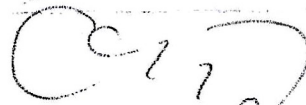
GUILLERET OPHELIE



BELLOY PATRICE



COUTIER FRANCINE



LENOBLE CHANTAL



République Française
Département du ARDENNES
Commune de GUINCOURT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/04/2026

Référence		
2026_12		
Objet de la délibération		
Affectation du résultat 2025		
Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
7	7	7
Date de la convocation		
07/04/2026		
Date d'affichage		
07/04/2026		
Vote		
A l'unanimité		
Pour : 7		
Contre : 0		
Abstention : 0		

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du ARDENNES.

L'an 2026, le 22 Avril à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de GUINCOURT s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PIERRE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 07/04/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/04/2026.

Présents : M. PIERRE Dominique, Maire, Mmes : COUTIER Francine, GUILLERET Ophélie, LENOBLE Chantal, MM : BELLOY Patrice, COUTIER Cyriaque, MORAWIEC Jean-Marc

Invités : Mme CLOSQUINET Sylvie, M. PIERRE Vincent

A été nommé(e) secrétaire : Mme COUTIER Francine

Objet de la délibération : Affectation du résultat 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2025 comme suit :

Report d'investissement : **22 026,70 € au compte 001.**

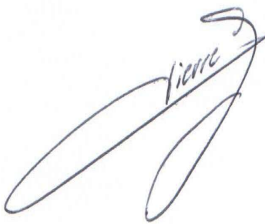
Report de fonctionnement : **33 604,40 € au compte 002.**

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

En mairie, le 27/04/2026

Le Maire
Dominique PIERRE

Secrétaire de séance
Mme COUTIER Francine



République Française
Département du ARDENNES
Commune de GUINCOURT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/04/2026

Référence		
2026_13		
Objet de la délibération		
Vote des taxes locales 2026		
Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
7	7	7
Date de la convocation		
07/04/2026		
Date d'affichage		
07/04/2026		
Vote		
A l'unanimité		
Pour : 7		
Contre : 0		
Abstention : 0		

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du ARDENNES.

L'an 2026, le 22 Avril à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de GUINCOURT s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PIERRE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 07/04/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/04/2026.

Présents : M. PIERRE Dominique, Maire, Mmes : COUTIER Francine, GUILLERET Ophélie, LENOBLE Chantal, MM : BELLOY Patrice, COUTIER Cyriaque, MORAWIEC Jean-Marc

Invités : Mme CLOSQUINET Sylvie, M. PIERRE Vincent

A été nommé(e) secrétaire : Mme COUTIER Francine

Objet de la délibération : Vote des taxes locales 2026

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Monsieur le Maire propose de conserver les taux de 2025 comme suit :

- taxe d'habitation : 20,16 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 42,15 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 33,15 %

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- taxe d'habitation : 20,16 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 42,15 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 33,15 %

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

En mairie, le 27/04/2026

Le Maire
Dominique PIERRE

Secrétaire de séance
Mme COUTIER Francine

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Pierre', written over a large, stylized oval shape.A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Coutier', written in a cursive style.



COMMUNE : 204 GUINCOURT
ARRONDISSEMENT : 08 VOUZIERES
TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE RETHEL

N° 1259 COM (1)

TAUX
FDL
2026

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026

Taxes	Bases d'imposition effectives 2025 1	Taux de référence 2026 2	Taux plafonds 2026 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2026 4	Produits référence 2026 (col. 4 x col. 2) 5	Taux votés 2026 6	Produits attendus 2026 (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	49 798	42,15	119,84	50 100	21 117	42,15	21 117
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	23 100	33,15	121,94	23 200	7 691	33,15	7 691
Taxe d'habitation (TH)	364	20,16	52,72	300	60	20,16	60
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
Total				28 868	28 868	>>>	28 868
Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHRS) - article 1407 ter (CGI)	Bases d'imposition effectives 2025 >>>	Taux de référence de TH 2026 >>>	Taux de MTHRS applicable en 2026 >>>	Bases d'imposition prévisionnelles 2026 >>>	Produit référence (col. 4 x col. 2 x col. 3) 2026 >>>	Produit attendu (col. 4 x col. 3 x taux TH voté 2026) >>>	28 868

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il est inutile de remplir cette rubrique en cas de vote des taux de référence ou de variation différenciée.

Total des produits attendus

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2026, cochez la case : ☐
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	Produit total souhaité				
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)					
Taxe d'habitation (TH)	28 868	=			
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)				

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	0			1 522	0	-5 056	874	-2 660

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026
28 868		-2 660		26 208

A CHARLEVILLE-MEZIERES
Le 10 MARS 2026
Pour la Direction des Finances publiques,
Claudine Tixier

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement au seul service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

Le 27/04/26
Pour la Commune,
Dominique Thiebaud
Vice-président



République Française
Département du ARDENNES
Commune de GUINCOURT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/04/2026

Référence
2026_14

Objet de la délibération
Subventions communales 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
7	7	7

Date de la convocation
07/04/2026

Date d'affichage
07/04/2026

Vote
A l'unanimité Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 22 Avril à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de GUINCOURT s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PIERRE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 07/04/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/04/2026.

Présents : M. PIERRE Dominique, Maire, Mmes : COUTIER Francine, GUILLERET Ophélie, LENOBLE Chantal, MM : BELLOY Patrice, COUTIER Cyriaque, MORAWIEC Jean-Marc

Invités : Mme CLOSQUINET Sylvie, M. PIERRE Vincent

A été nommé(e) secrétaire : Mme COUTIER Francine

Objet de la délibération : Subventions communales 2026

Vu les demandes effectuées par le Comité de jeunesse de Guincourt et l'ADMR de Poix-Terron, Monsieur le Maire propose de reconduire les mêmes subventions communales qu'en 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter à l'unanimité pour l'année 2026 les subventions ci-dessous :
- 400 € au Comité de jeunesse de Guincourt
- 50 € à l'ADMR de Poix-Terron

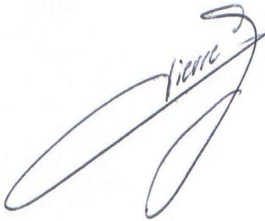
Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du ARDENNES.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

En mairie, le 27/04/2026

Le Maire
Dominique PIERRE

Secrétaire de séance
Mme COUTIER Francine



République Française
Département du ARDENNES
Commune de GUINCOURT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/04/2026

Référence
2026_15

Objet de la délibération
Budget Primitif 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
7	7	7

Date de la convocation
07/04/2026

Date d'affichage
07/04/2026

Vote
A l'unanimité
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du ARDENNES.

L'an 2026, le 22 Avril à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de GUINCOURT s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PIERRE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 07/04/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/04/2026.

Présents : M. PIERRE Dominique, Maire, Mmes : COUTIER Francine, GUILLERET Ophélie, LENOBLE Chantal, MM : BELLOY Patrice, COUTIER Cyriaque, MORAWIEC Jean-Marc

Invités : Mme CLOSQUINET Sylvie, M. PIERRE Vincent

A été nommé(e) secrétaire : Mme COUTIER Francine

Objet de la délibération : Budget Primitif 2026

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- vote le budget primitif 2026 de la commune comme suit:
Section de fonctionnement en équilibre : 126 680,40 €

Section d'investissement en équilibre : 90 210 €

- autorise monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre au sein de la même section dans les limites de 7.5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

En mairie, le 27/04/2026

Le Maire
Dominique PIERRE

Secrétaire de séance
Mme COUTIER Francine



République Française
Département du ARDENNES
Commune de GUINCOURT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/04/2026

Référence
2026_16

Objet de la délibération
Membres de la Commission Communale des Impôts Directs

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
7	7	7

Date de la convocation
07/04/2026

Date d'affichage
07/04/2026

Vote
A l'unanimité Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 22 Avril à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de GUINCOURT s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PIERRE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 07/04/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/04/2026.

Présents : M. PIERRE Dominique, Maire, Mmes : COUTIER Francine, GUILLERET Ophélie, LENOBLE Chantal, MM : BELLOY Patrice, COUTIER Cyriaque, MORAWIEC Jean-Marc

Invités : Mme CLOSQUINET Sylvie, M. PIERRE Vincent

A été nommé(e) secrétaire : Mme COUTIER Francine

Objet de la délibération : Membres de la Commission Communale des Impôts Directs

Le Conseil Municipal propose à l'unanimité pour la Commission Communale des Impôts Directs, les membres suivants :

Coutier Cyriaque, Coutier Francine, Morawiec Jean-Marc, Belloy Patrice, Morel Remi, Pierre Jocelyne, Buchholtz Freddy, Juzwyszyn Francine, Closquinet Pascal, Buchholtz Josette, Bourgain Cédrik, Lebeau Sylvie, Lenoble Chantal, Coutier Delphine, Henriot Odile, Closquinet Sylvie, Coutier Yves, Buchholtz Romaric, Coutier Lucian, Pierre Vincent, Rochon Sylvain, Legrand Pierre, Géraud Pierre, Gunther Valentin.

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du ARDENNES.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

En mairie, le 27/04/2026

Le Maire
Dominique PIERRE

Secrétaire de séance
Mme COUTIER Francine



République Française
Département du ARDENNES
Commune de GUINCOURT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/04/2026

Référence		
2026_17		
Objet de la délibération		
Conseillers communautaires		
Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
7	7	7
Date de la convocation		
07/04/2026		
Date d'affichage		
07/04/2026		
Vote		
A l'unanimité		
Pour : 7		
Contre : 0		
Abstention : 0		

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du ARDENNES.

L'an 2026, le 22 Avril à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de GUINCOURT s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PIERRE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 07/04/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/04/2026.

Présents : M. PIERRE Dominique, Maire, Mmes : COUTIER Francine, GUILLERET Ophélie, LENOBLE Chantal, MM : BELLOY Patrice, COUTIER Cyriaque, MORAWIEC Jean-Marc

Invités : Mme CLOSQUINET Sylvie, M. PIERRE Vincent

A été nommé(e) secrétaire : Mme COUTIER Francine

Objet de la délibération : Conseillers communautaires

Vu le CGCT,
Vu l'article L273-11 du code électoral, dans les communes de moins de 1 000 habitants, "Les conseillers communautaires [...] sont les membres du conseil municipal désignés dans l'ordre du tableau. Lors de l'élection du maire, les conseillers communautaires de la commune concernée sont [...] désignés selon ces modalités "

Dans les communes ne disposant que d'un siège de conseiller communautaire, la loi a prévu la désignation d'un conseiller communautaire suppléant. Dans ce cas, l'ordre du tableau s'applique : le suppléant est le suivant du titulaire dans l'ordre du tableau.

Vu le tableau municipal établi suite aux élections municipales du 15/03/2026,

Le Conseil Municipal prend acte :
- Monsieur PIERRE Dominique, en sa qualité de Maire, est élu conseiller communautaire titulaire.
- Monsieur COUTIER Cyriaque, en sa qualité de 1er adjoint, est élu conseiller communautaire suppléant.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

En mairie, le 27/04/2026

Le Maire
Dominique PIERRE

Secrétaire de séance
Mme COUTIER Francine

